

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MARS 2024

Délibération n°2024.03.50

**Attribution de fonds de concours pour la réalisation
d'aménagements cyclables sur les communes de Gond-Pontouvre,
La Couronne et Ruelle-sur-Touvre**

LE VINGT HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 22 mars 2024
Secrétaire de Séance : Jean-Luc FOUCHIER

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **57**
Nombre de pouvoirs: **18**
Nombre d'excusés: **0**

Membres présents : Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Martine LIEGE-TALON, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à François NEBOUT, Véronique ARLOT à Philippe VERGNAUD, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Catherine BREARD à Monique CHIRON, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, François ELIE à Pascal MONIER, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Thierry ROUGIER à Denis DUROCHER, Marcel VIGNAUD à Gérard DEZIER, ZaliSSa ZOUNGRANA à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Chantal DOYEN-MORANGE à Martine LIEGE-TALON, Frédéric CROS à Roland VEAUX, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Françoise COUTANT à Christophe DUHOUX,

Suppléant(s): Jean-Claude COURARI par Martine LIEGE-TALON,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240328-2024_03_50-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Publication : 04/04/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2024

**DELIBERATION
N°2024.03.50**

Rapporteur : Jean-Luc MARTIAL

ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA REALISATION D'AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR LES COMMUNES DE GOND-PONTOUVRE, LA COURONNE ET RUELLE-SUR-TOUVRE

Pilier : S'adapter au changement climatique (2)

Ambition : Mobilité raisonnée (204)

Enjeux : PROXIMITÉ DES SERVICES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN ÊTRE À TOUT ÂGE
 ODD 13 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
 ODD 17 : RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN OEUVRE LES PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le schéma des mobilités de GrandAngoulême approuvé en 2022 a notamment pour ambition de rendre le territoire plus cyclable en accompagnant les habitants dans un usage de plus en plus quotidien du vélo. A cet effet, l'agglomération s'est fixée comme objectif de tendre vers un triplement des pratiques vélo à l'horizon 2026.

La réalisation d'itinéraires cyclables structurants à l'échelle de la communauté d'agglomération est un enjeu majeur pour le développement des pratiques et leur sécurisation. En concertation avec les communes et les partenaires, des itinéraires prioritaires ont été identifiés au sein du schéma cyclable d'agglomération, la réalisation des aménagements relevant de la compétence voirie des communes et du département de la Charente.

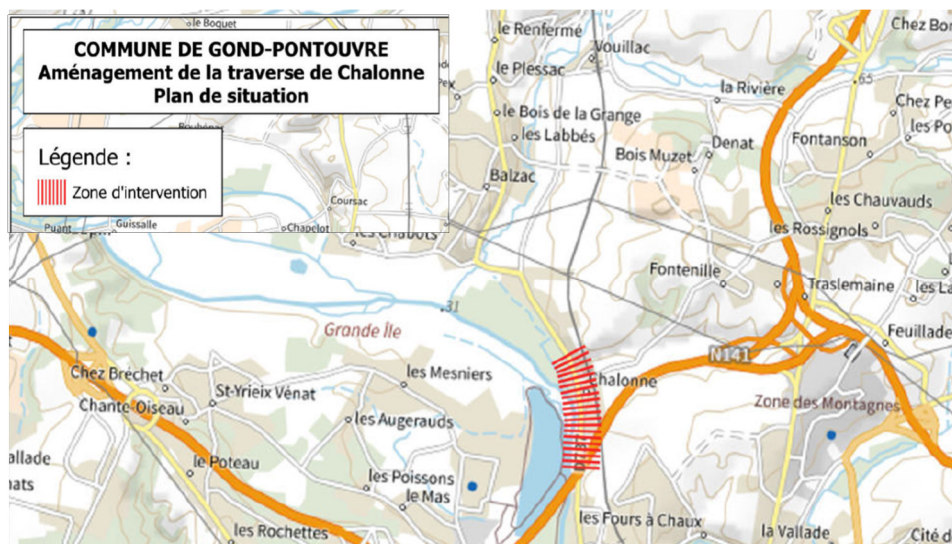
Dans ce cadre, l'agglomération a mis en place un dispositif de soutien financier pour les futurs aménagements ou équipements vélos.

Les communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre souhaitent aménager des liaisons pour faciliter la circulation des vélos. Elles ont donc sollicité GrandAngoulême dans ce cadre pour bénéficier d'une participation financière au titre du schéma cyclable d'agglomération.

PRESENTATION DES PROJETS

1. Gond-Pontouvre : traversée de Chalonne

Le hameau de Chalonne est traversé par la RD737 qui est empruntée par près de 5000 véhicules par jour. Le projet de requalification de la traversée de Chalonne s'inscrit dans une volonté de réduction de la vitesse des véhicules lors de la traversée et de sécurisation des cyclistes et des piétons.



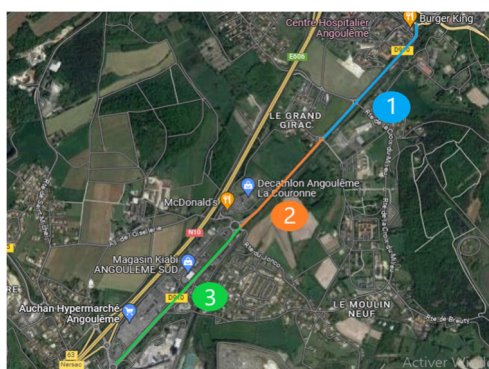
Le projet prévoit la création de 3 plateaux ralentisseurs et d'une écluse ainsi que la réalisation d'une voie verte avec rétrécissement de la chaussée sur une longueur de 970 mètres. L'aménagement se décompose en deux sections :

- 1^{ère} section entre le plan d'eau et l'entrée urbanisée de Chalonne soit jusqu'au moulin (longueur 350,00 m) :
 - o Limitation de vitesse à 50 km/h
 - o Recalibrage de la chaussée à 5,80 m
 - o Mise en place d'une voie verte d'une largeur de 2,60 m variable sur l'accotement ouest séparée de la chaussée par des bordures de séparation et une lisse
- 2^{ème} section entre la partie urbanisée de Chalonne jusqu'à l'entrée de Chalonne côté Balzac (600,00 m) :
 - o Mise en place d'une zone 30 km/h
 - o Recalibrage de la chaussée à 5,60 m allant jusqu'à 6 m dans les parties courbes
 - o Mise en place d'une voie verte de 2,60 m variable sur trottoir séparée de la chaussée par des bordures hautes et une lisse.

2. La Couronne : RD910 entre le giratoire de l'Université et celui de l'Oisellerie

Ce projet s'inscrit dans une démarche d'aménagement global de la RD910, qui a été initiée à la suite des travaux réalisés sur la rue de Bordeaux dans le cadre du BHNS. Il se décompose en 3 phases dont deux ont été achevées, l'une entre les giratoires de Girac et de l'Université et l'autre entre le giratoire de Lafarge et celui de l'Oisellerie.

La troisième et dernière phase consiste en la création d'une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 2,50 mètres sur 750 mètres entre le giratoire de l'Oisellerie et le giratoire de l'Université.



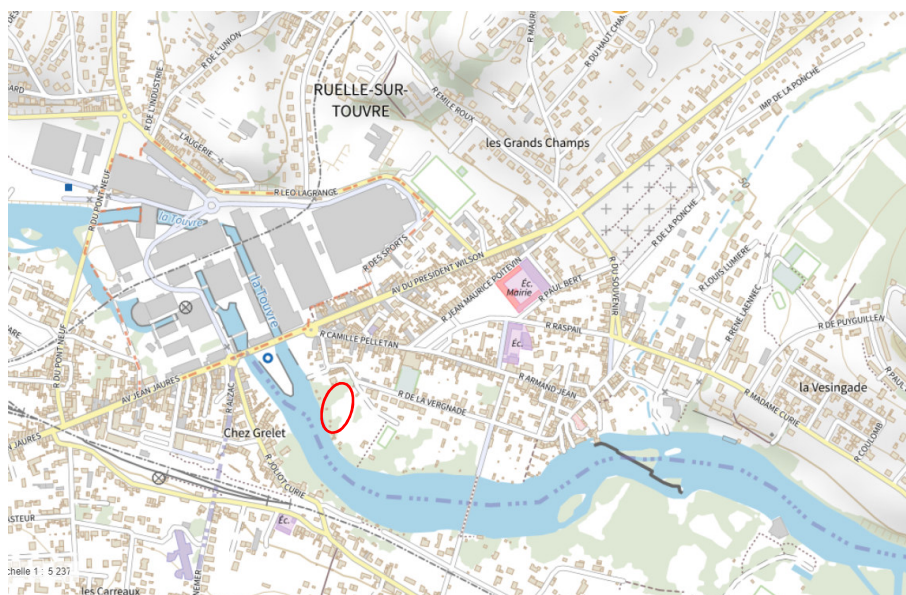
Section N°2 : Dernière phase, objet de la présente demande

Pour cet aménagement, la commune de La Couronne a confié au département de la Charente, la maîtrise d'ouvrage unique de l'ensemble des travaux réalisés. GrandAngoulême profitera de la fermeture temporaire de la RD pour supprimer un ancien arrêt de bus au niveau du giratoire de l'université, arrêt qui n'est plus utilisé depuis la mise en service du BHNS. Le montant des travaux de démolition, à la charge de GrandAngoulême est estimé à 12 500 € HT.

3. Ruelle-sur-Touvre : rue de la Vergnade

La commune s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche en faveur des mobilités douces par la création d'un réseau de sentiers, pistes vélos et cheminements doux sur tout son territoire.

Le projet de la commune consiste en la création d'un cheminement doux, pour piétons et cyclistes, sur 50 mètres permettant de relier la rue de la Vergnade à la rue Camille Pelletan.



Les projets des communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre ont été présentés en comité technique du Schéma cyclable du GrandAngoulême le 28 novembre 2023, en présence des communes, du Département, des services de l'Etat et des associations du territoire.

FINANCEMENTS DES PROJETS

GrandAngoulême et le département de la Charente se sont entendus sur la répartition financière des projets, afin de faciliter leur financement et de respecter les règles juridiques de chacun des dispositifs. Ainsi, sur le principe, il est convenu la répartition suivante :

- 30 % au titre du Plan Charente Vélo
- 35 % au titre de la politique cyclable de GrandAngoulême
- 35 % d'autofinancement par la commune.

Pour mémoire, les projets d'aménagements cyclables peuvent également être éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Dans le cas où le contractant bénéficie d'autres cofinancements ou au contraire d'aucun cofinancement, le plan de financement pourra être revu dans la limite des conditions de la participation financière de GrandAngoulême.

Par ailleurs, GrandAngoulême attribue au maximum 100 000 € par commune et par an.

Le tableau ci-après présente les éléments financiers des projets pour lesquels une demande de financement a été sollicitée auprès de GrandAngoulême.

Projet	Montant HT prévisionnel du projet	Participation du Département ou autres financeurs	Fonds de concours GrandAngoulême	Auto-financement de la commune pour les dépenses éligibles
GOND-PONTOUVRE / traversée de Chalonne	309 275 €	100 000 €	100 000 € (montant maximal du règlement du fonds de concours)	109 275 €
La Couronne/ RD 910 entre le giratoire de l'Université et le giratoire de l'Oisellerie	670 000 €	Etat – France Relance : 188 558,10 € REACT-EU : 234 500 €	100 000 € (montant maximal du règlement du fonds de concours)	146 941,90 €
RUELLE-SUR-TOUVRE/ rue de la Vergnade	11 179 €	3 353,70 €	3 389,50 €	4 435,80 €
TOTAL	990 454 €		203 389 ,50 €	

Les montants des participations financières de GrandAngoulême seront ajustés :

- au moment du solde en fonction des factures acquittées, de la participation des autres cofinanceurs et des conditions du fonds de concours dans la limite du montant de participation défini ci-dessus,
- sur transmission des accords de financements des partenaires financiers sollicités,
- sur le principe que la participation de GrandAngoulême ne peut excéder la part d'autofinancement de la commune conformément à l'article L5216-5, du CGCT.

La participation de GrandAngoulême sera versée en deux fois :

- 50% à l'ordre de service de démarrage des travaux ou sur présentation par la commune d'un courrier ou certificat attestant du démarrage des travaux,
- Solde sur présentation par la commune du certificat d'achèvement des travaux, des factures acquittées et du bilan financier précisant les dépenses et les recettes réellement encaissées par la commune sur l'opération financée.

Le bilan financier, établi et signé par la commune, sera certifié exact par le comptable public de la structure. Il permettra d'identifier les travaux relatifs aux aménagements cyclables dans le projet global.

Vu la délibération n°48 du 10 mars 2022, par laquelle GrandAngoulême adopte son Schéma cyclable d'agglomération,

Vu la délibération n°80 du 19 mai 2022, définissant les critères d'attribution du fonds de concours pour la réalisation d'aménagements cyclables,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les fonds de concours suivants au titre du schéma cyclable de GrandAngoulême pour les projets d'aménagements des communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre :

- 100 000 € à la commune de Gond-Pontouvre,
- 100 000 € à la commune de La Couronne,
- 3 389,50 € à la commune de Ruelle-sur-Touvre.

D'APPROUVER les conventions pour la réalisation des aménagements définis dans la présente délibération sur les communes de Gond-Pontouvre, La Couronne et Ruelle-sur-Touvre.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer lesdites conventions, les avenants d'actualisation de la participation financière de GrandAngoulême ainsi que tous les actes afférents.

Pour : 75 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--